

L'ARBITRAGE NIVEAU 1 ET MOI

Article du Collège National des Arbitres

ARBITRE NIVEAU 1 (AN1) CELA VEUT DIRE QUOI ?

Tout d'abord la compétition de hockey subaquatique et ce quelle que soit son niveau (régional, national et international) a besoin de joueur(se)s et surtout d'arbitres.

L'Arbitre Niveau 1 est le premier niveau d'arbitrage pour le hockey subaquatique, il officie au niveau des tournois clubs, des compétitions départementales ou régionales.

A PARTIR DE QUEL AGE JE PEUX DEVENIR ARBITRE NIVEAU 1 ?

Dès 16 ans révolus, je pourrai ainsi aider mon club en arbitrant les catégories jeunes et juniors. Puis dès ma majorité, je pourrai arbitrer toutes les catégories seniors et vétérans.

Il ne faut pas attendre d'avoir plusieurs années d'expériences de hockey pour s'inscrire à une formation d'arbitrage. Plus tôt je m'engage dans cette formation, plus vite j'apprendrai comment adapter ma pratique de jeu et de ce fait éviter de me retrouver fréquemment en prison ! Ce que mes coéquipiers apprécieront forcément puisque nous serons le plus souvent possible une équipe complète dans l'eau.

Et oui, apprendre à reconnaître les fautes et les gestes des arbitres ne peut être qu'un avantage supplémentaire lors des phases de jeu. Car connaître les gestes des arbitres aquatiques et de l'arbitre principal nous fait gagner un temps souvent non négligeable ! Savoir se replacer rapidement est un avantage. Et puis pourquoi entamer des discussions qui « énervent » tout le monde, alors que lorsque l'on connaît les gestes des arbitres, le jeu n'en est que plus agréable.

MAIS ALORS, A QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR SUIVRE CETTE FORMATION ?

Si tu n'as pas encore d'arbitre AN2 (Arbitre Niveau 2 : National) dans ton club habilité à effectuer ces formations, il suffit que tu t'adresses à ta CRHS (Commission Régionale de Hockey Subaquatique) qui est en charge d'organiser des sessions de formations, souvent gérées par le RRA (Responsable Régional d'Arbitrage). En général tu trouves toutes les informations via les sites internet de notre discipline.

Ex : <https://hockeysub.ffessm.fr>, <https://www.cibpl.fr/hockey-subaquatique/>, <https://www.crhs-idf-ffessm.fr>, etc.

Après de ta CRHS tu trouveras les documents nécessaires à ton inscription, sans oublier certaines obligations concernant le secourisme RIFAHS (Réactions et Intervention Face à un Accident subaquatique : spécialité Hockey Subaquatique) qui est obligatoire pour accéder à l'examen. Le jeu évolue, mais les règles et obligations de notre fédération (FFESSM) aussi.

COMMENT SE PASSE LA FORMATION ?

La formation s'effectue à l'échelon régional, s'il n'y a pas de session d'organisée dans son comité, on peut s'adresser à d'autres comités régionaux. Pour rappel, les frais sont à la charge du candidat.

L'examen est sous la responsabilité du Président de la C.R.H.S. qui peut déléguer sa responsabilité à un responsable régional de l'arbitrage (RRA).

La composition du jury :

- Le Président de la C.R.H.S. ou son représentant.
- Le responsable régional de l'arbitrage et si ce dernier n'est pas un AN2 actif, il faut impérativement au moins un arbitre niveau 2 actif licencié à la F.F.E.S.S.M.

Les épreuves de l'examen sont réparties en trois groupes:

- Groupe 1 : épreuve théorique orale (ou écrite) notée sur 20 : 8 à 10 questions tirées au sort. Portant sur les règles de jeu, la réglementation C.N.H.S. et la structure de la F.F.E.S.S.M.
- Groupe 2 : des épreuves pratiques, le candidat est équipé en PMT (Palmes Masque Tuba)
 - 2.1) Parcourir 25 m en apnée, départ dans l'eau, fait ou non fait, éliminatoire si non fait
 - 2.2) 400 m chronométré
Pour les hommes: 4' = 20/20.
Pour les femmes: 4' 15" = 20/20.
Un point en moins par 15" supplémentaires.
 - 2.3) Effectuer un sauvetage: fait ou non fait
Remonter un mannequin posé sur un fond de 2 à 4 m et le déplacer sur une distance de 25 mètres en moins de 30" (chrono enclenché à l'émersion de la tête du mannequin).
- Groupe 3 : épreuve spécifique notée sur 20 : effectuer lors d'une compétition, inscrite au calendrier régional, trois arbitrages dont un comme arbitre principal. Lors de l'épreuve spécifique, les candidats seront notés sur la conduite du jeu, la vision des fautes, les signes, le placement, l'autorité et la rigueur générale.

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Les épreuves théoriques, pratiques et spécifiques peuvent être passées séparément dans le temps et l'espace, mais les candidats disposent d'un délai maximum de dix mois pour acquérir les trois groupes d'épreuves.

Dans tous les cas, l'épreuve spécifique devra être passée après l'acquisition des deux autres.

Et enfin après avoir réussi toutes ces formalités, le brevet d'arbitre niveau 1 est délivré sous la signature d'un membre du bureau du CNA.

La C.R.H.S établit clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau fédéral de la session en deux exemplaires, un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au responsable national de la gestion des arbitres pour archivage et délivrance du diplôme (à la date de réception du bordereau et non la date du passage d'examen).

Un arbitre niveau 1 pour conserver son titre devra arbitrer au moins 5 matchs par an.

EN CONCLUSION

L'arbitrage régional est à la portée de toutes et tous, mais un minimum d'investissement et de motivation personnel sont nécessaires !

Après un an d'arbitrage en régional, tu pourras postuler à l'arbitrage national, ton club en aura besoin.